



## PRÉFET DU NORD

### **Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

### **Commune de NIEPPE**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur François DEBAILLEUL - siège social : 1655 Rue de Warneton 59850 NIEPPE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un projet d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage à la même adresse comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2111-1**, Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., )

**3660-a**, Élevage intensif de volailles ou de porcs : Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles ainsi qu'une activité soumise à déclaration au titre de la rubrique ;

**4718-1-b** Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel

L'épandage se fera sur les communes de NIEPPE, ERQUINGHEM-LYS, BOIS-GRENIER, RADINGHEM-EN-WEPPES du département du Nord et ROBECQ, GONNEHEM et LILLERS du département du Pas-de-Calais.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie **de NIEPPE du 9 décembre 2019 au 14 janvier 2020 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de NIEPPE,
- par voie postale en mairie de NIEPPE : 249 place du Général-de-Gaulle – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Jean-Pierre DEKEISTER, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de NIEPPE au lieu de consultation du dossier, les lundi 9 décembre 2019 de 14 h à 17 heures, vendredi 27 décembre 2019 de 14 h à 17 heures, samedi 4 janvier 2020 de 10 h à 12 heures et mardi 14 janvier 2020 de 14 h à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>) Rubrique agricoles – Autorisations 2019.

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de (nom, numéro, courriel du maître d'ouvrage).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de NIEPPE pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.